

Melgven, le 29 octobre 2019

André FICHOU  
Adjoint en charge de la vie associative

Aux Président(e)s d'associations

OBJET : Subventions 2020

Madame, Monsieur,

Les dossiers de demandes de subventions sont, dès à présent, accessibles sur le site de la commune.

Vous voudrez bien les compléter et nous en faire retour, en format papier, avant **le 1er Mars 2020**, en mairie de Melgven, à l'attention de Mme le Maire.

Ces dossiers doivent être complétés dans leur INTEGRALITE et transmis avec l'IBAN (RIB) de l'association.

Les dossiers INCOMPLETS ne pourront être étudiés par la commission.

Je compte sur votre participation active. Retour impératif de vos demandes pour **le 1<sup>er</sup> Mars 2020** au plus tard.

Les dossiers reçus au-delà de cette date seront rejetés.

Cordialement.

**André FICHOU**

## DOCUMENTS A FOURNIR

### ➤ **Pour l'exercice 2019**

- Bilan des activités 2019 (sur papier libre)  
*Joignez les documents de communication édités pendant l'année : Brochure ou dépliant de présentation, calendrier, programmes des manifestations organisées....*

### ➤ Bilan Financier de l'exercice 2019 (remplir le budget type joint)

*Dans l'espace laissé libre en bas du document, signalez éventuellement*

- *Les prêts ponctuels de matériels ou de personnels alloués par la commune de Melgven (Tentes, scènes, sonorisation....)*
- *Les investissements faits par la commune pour votre association (achats de buts, d'équipements, de matériels....)*

### ➤ **Pour l'exercice 2020**

- Descriptif des projets 2020 (sur papier libre)  
*Reconduction des activités et nouvelles initiatives*
- Budget prévisionnel 2020 (remplir le budget prévisionnel joint)